

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 12 décembre 2022

Le lundi 12 décembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca - Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug - Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Brigitte Lobgeois - Marc Chambon - Pascale Pauffert – Valérie Levert - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Recep Kocak – Hadja Touré - Smaël Addala – Lucie Saubaux – Marie-Charlotte Bordais - Abdelkrim Kordjani – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Rémy Ruffault représenté par Jean-Pierre Bosino – Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim représenté par Azide Razack – Zoulikha Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani

EXCUSE : Frédéric Denain, Loïc Basset, Amadou Diallo, Ali Hamdani

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie Saubaux

01 – CONSEIL MUNICIPAL - Installation d'une nouvelle conseillère municipale à la suite d'une démission

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020,

Vu le courrier de Madame Seyran Satuk, conseillère municipale de la liste « Citoyen.ne.s rassemblé.e.s pour MONTATAIRE » en date du 3 novembre 2022 et réceptionné en mairie le 7 novembre 2022 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 7 novembre 2022 informant Madame la Préfète de l'Oise de la démission de Madame Seyran Satuk,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, le remplacement de la conseillère municipale est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

**VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE**

Conseil municipal du 12 décembre 2022 – délibération n° 2022-01

Installation d'une nouvelle conseillère municipale à la suite d'une démission

Considérant qu'en conséquence que Madame Marie-Charlotte Bordais, candidate suivante de la même liste «Citoyen.ne.s rassemblé.e.s pour MONTATAIRE » est désignée pour remplacer Madame Seyran Satuk au conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de l'installation de Madame Marie-Charlotte Bordais comme conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal sera actualisé en conséquence.



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,**

bp
Jean-Pierre Bosino